

Pour la société : Siret :
Contact : N° client :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : Fax : E-mail :

CONVENTION – DEPOT VENTE E-BILLETS

**(Obligation d'achat minimum 50 billets,
Chèque d'acompte de 225 Euros TTC à la commande – solde avant le lundi 20 octobre 2025)**

Entre,

MARSEILLE EVENTS, Parc Chanot, Rond-Point du Prado – 13008 MARSEILLE
Et le Comité Social et Economique nommé ci-dessus et ci-après.

Dans le cadre de LA FOIRE INTERNATIONALE DE MARSEILLE qui se tiendra du 26 septembre au 6 octobre 2025, MARSEILLE EVENTS met à disposition des CSE et assimilés des billets à télécharger en ligne à l'attention de leurs ressortissants. Le tarif spécial accordé aux CSE ou assimilés est de **4,50 Euros TTC au lieu de 8,00 Euros TTC** (prix de l'entrée plein tarif). En échange d'**un chèque d'acompte de 225 Euros TTC** (montant correspondant à l'obligation d'achat de minimum 50 billets à 4,50 Euros TTC), MARSEILLE EVENTS alloue au CSE un quota de billets en ligne, défini préalablement en commun, pour la vente à ses ressortissants.

Le solde des billets vendus devra être réglé au plus tard le 20 octobre 2025. Le CSE sera facturé par MARSEILLE EVENTS à hauteur de 50 billets (quantité minimum facturable) plus tout billet téléchargé en plus.

Attention : tout billet téléchargé est facturé.

En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Marseille sera compétent.

Quantité de billets souhaitée, à télécharger en ligne : x 4,5€ TTC =€ TTC

TOTAL ACOMPTE A PAYER : 50 x 4,5€ TTC = 225€ TTC (Solde à régler avant le lundi 20 octobre 2025)

Cachet du CSE obligatoire :

Bon pour commande, à, le/...../2025.

